

ZAC de la Mouillère - Rue des Fontenottes - Aménagement d'une piste cyclable - Plan de financement

Mme TISSIER, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur : La Ville de Besançon s'est engagée, dans le cadre d'une convention d'aménagement, dans la réalisation de la ZAC de la Mouillère.

L'objectif de cette opération est la reconversion et l'aménagement de terrains à vocation industrielle appartenant à Réseau Ferré de France, pour en faire un nouveau quartier dans le prolongement des Chaprais-Mouillère et de Bregille. C'est dans cette perspective que la Ville de Besançon a élaboré son Plan d'Aménagement de Zone et l'a approuvé par délibération du 20 septembre 1999.

Une convention a été signée le 21 mars 2001 entre la Ville et la Société d'Aménagement de la Mouillère afin de définir les conditions d'exécution de l'opération d'aménagement.

Dans le cadre des travaux de la ZAC de la Mouillère, la Ville de Besançon a entrepris l'élargissement de la rue des Fontenottes. En 2005, la construction d'un mur de soutènement de 250 mètres de long a permis d'élargir la plateforme de chaussée et de dégager, en contrebas, un espace parallèle aux voies SNCF sur lequel va être aménagée une piste cyclable en 2006.

Par délibération du 23 novembre 2003, le Conseil Municipal a décidé l'aménagement d'une piste cyclable rue des Fontenottes qui permettra de desservir les Prés de Vaux, le centre-ville via le Pont Bregille ou Micaud, la gare de la Mouillère et la rue de Chalezeule.

Le montant prévisionnel de cette piste cyclable est estimé à 213 561 € HT soit 255 418,96 € TTC. L'Etat pourrait participer à cette action par une subvention au titre d'ATSR - axe D, dans le cadre du contrat d'agglomération. Le Département participerait à cette opération au titre de CITE 2006.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

- Participation de l'Etat- ATSR axe D	64 068,00 €
- Participation du Département du Doubs (CITE 2006)	106 780,00 €
- Participation de la Ville de Besançon	42 713,00 €
- TVA à la charge de la Ville de Besançon	41 857,96 €
TOTAL TTC	255 418,96 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le plan de financement de l'opération,
- autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre d'ATSR et du Département du Doubs au titre de CITE 2006 pour cette opération,
- autoriser M. le Maire à inscrire le montant de ces subventions, en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant à réception des notifications attributives sur la ligne 13.822.1321/1323.97017.30300.

«**Mme Corinne TISSIER** : Juste un mot pour dire que ces deux opérations se placent dans le cadre du développement des aménagements cyclables avec toujours pour objectif de travailler sur la continuité

des itinéraires. Donc ces deux projets vont tout à fait dans ce sens et ont, comme pas mal de projets sur Besançon, un double intérêt dans le cadre des déplacements domicile/travail mais aussi pour le développement du vélo comme activité de loisir, notamment sur la liaison Est-Ouest de la ville et en direction de la forêt de Chailluz. Vous pouvez remarquer aussi que le taux de subvention est élevé. Ce sont des aménagements qui permettront aussi un rééquilibrage des modes de déplacement, sans les opposer les uns aux autres. Le nombre de cyclistes augmente sur Besançon comme dans beaucoup d'autres villes en France car c'est aussi un mode de déplacement rapide, écologique, peu cher, peu mangeur d'espace en terme de stationnement, des qualités qui sont tout à fait prisées à l'heure actuelle.

M. Jean ROSSELOT : Juste un mot pour souscrire à ce que vient de dire notre collègue. Certains d'entre nous ont reçu une lettre d'un de nos concitoyens épaté parce qu'il avait vu à Lyon justement dans l'intermodalité, non pas TGV/voiture à laquelle je tiens, mais vélo et transport en commun. Qu'est-ce que vous en faites de cette lettre parce nous sommes les meilleurs comme d'habitude, c'est sûr mais quand les gens viennent d'autres villes, ils nous écrivent pour demander pourquoi ce dispositif n'est pas mis en place à Besançon.

M. LE MAIRE : Mon cher collègue, nous n'attendons rien puisqu'il y a déjà au moins un mois j'ai écrit à Gérard COLLOMB pour lui dire que j'allais venir le voir à Lyon et qu'on allait discuter ensemble de cela. Contrairement à ce que certains pourraient laisser entendre ici, je ne considère pas qu'il faut tout réinventer et quand quelque chose fonctionne bien, je vais m'en rendre compte.

M. Jean ROSSELOT : Ce n'est pas assez à mon goût.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, je sais bien que ce n'est jamais assez. Vous m'avez posé une question : qu'est-ce que vous comptez faire ? Simplement, on va y aller, Corinne TISSIER et Jean-Claude ROY m'accompagneront.

M. Jean ROSSELOT : Je ne vous parle pas de votre séjour à Lyon, je demande ce que vous avez répondu à notre concitoyen.

M. LE MAIRE : J'ai dû lui répondre qu'on allait aller à Lyon. Je ne suis pas obligé de vous dire ce que je réponds à ceux qui m'écrivent.

M. Jean ROSSELOT : Très bien, ça situe.

M. LE MAIRE : Il faut qu'on trouve une date où nous serions disponibles ensemble.

M. Pascal BONNET : Je vous transmets une question qui m'a été posée sur la politique de la ville en matière de parcs sécurisés pour les vélos, en particulier à travers le point 33 sur le campus. Quelle politique y a-t-il en matière de parcs sécurisés pour les vélos ?

Mme Corinne TISSIER : Un travail est mené à l'heure actuelle avec le campus, je crois qu'il va en être question tout à l'heure, dans le cadre du contrat de plan État/Région sur les aménagements en faveur des cycles au niveau de l'Université et notamment sur les parcs à vélos. Une première tranche d'aménagements autour des facultés est en cours et dans un deuxième temps des aménagements seront réalisés plus particulièrement destinés à ceux qui veulent laisser leurs vélos la nuit par exemple, donc c'est en cours.

M. LE MAIRE : Il faut d'ailleurs bien réfléchir où on met les arceaux à vélos car on en a mis à l'Hôtel de Ville mais il y en a toujours qui sont accrochés contre la barrière.

Mme Corinne TISSIER : Au niveau des arceaux, on essaie de répondre à la demande en complétant au besoin les dispositifs existants.

M. LE MAIRE : Comme dirait Éric ALAUZET, les autobus se garent sur les trottoirs donc les gens mettent leur vélo où ce n'est pas prévu quand il y a des emplacements à côté, c'est un peu le tempérament français.

M. Éric ALAUZET : Je crois que c'est assez singulier, une rafale de questions comme ça sur une présentation de Corinne TISSIER. Je crois que c'est la première fois que ça se produit, et on ne peut que s'en réjouir. Je vais conseiller aux Bisontins de vous écrire plus souvent sur les vélos.

M. LE MAIRE : Puis il faut sécuriser parce que j'ai un de mes Adjoints qui m'a dit qu'il s'était déjà fait voler trois vélos. Je ne donnerai pas son nom.

Mme Corinne TISSIER : En matière de sécurité il existe le marquage du vélo. Besançon fait partie des villes qui se sont lancées dans cette opération avec l'Association des usagers de la bicyclette.

M. LE MAIRE : On peut faire marquer son vélo. Si Jean ROSSELOT fait du vélo, il pourra se faire remarquer».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 25 janvier 2006.